

II

La formation de la langue française

Il n'y a pas plus d'unité dans la langue du Moyen Age que dans sa civilisation. Du IV^e au IX^e siècle, la langue latine, parlée en Gaule depuis la conquête romaine, se modifie et, enrichie d'apports étrangers, devient dans la moitié Nord de notre pays la langue française. Mais la langue française ne devait pas se fixer avant le XVII^e siècle : au Moyen Age, d'un siècle à l'autre, les formes et les usages syntaxiques ne sont pas les mêmes ; au cours d'un même siècle, des dialectes différents sont pratiqués selon les régions ; il faut connaître les étapes de cette évolution et la diversité de ces usages, si l'on veut acquérir une notion exacte de ce que furent « l'ancien français » et « le moyen français ».

DU LATIN VULGAIRE AU FRANÇAIS

Le latin vulgaire. *A la fin du IV^e siècle, sur le territoire de l'Empire romain d'Occident, et en particulier sur le sol de la Gaule, la langue parlée est le latin vulgaire, bien différent de la langue écrite dont l'Église entretient la pratique. Mais, d'une région à l'autre de l'Empire, les usages varient ; de ces parlers latins naîtront, après une genèse de plusieurs siècles, les diverses langues « romanes » : le roumain, l'italien, l'espagnol, le portugais, le provençal, le français.*

Le roman. *On est passé insensiblement du latin parlé en Gaule au français. A partir du V^e siècle, les invasions germaniques accélèrent l'évolution de la langue populaire en répandant des mots nouveaux, des usages nouveaux de prononciation. Aux VI^e et VII^e siècles, pendant la période mérovingienne, la masse de la population parle un langage composite, auquel on donnera le nom de roman : encore faut-il distinguer le roman de la Gaule du Nord, d'où naîtra la langue d'oïl, et le roman de la Gaule du Sud, d'où naîtra la langue d'oc : la frontière linguistique passe approximativement par La Rochelle, Limoges, Clermont-Ferrand, Lyon, Grenoble. Au VIII^e siècle, sous la dynastie carolingienne, s'accomplit la séparation définitive entre le latin, langue morte, que des clercs restaurent dans sa pureté comme langue d'étude, et le roman, langue parlée. On compose des glossaires roman-germanique (« gloses » de Cassel) et latin-roman (« gloses » de Reichenau). En 813, le concile de Tours ordonne aux prêtres de prêcher en langue vulgaire : c'est la reconnaissance officielle du roman par l'Église.*

Le français. *Le roman de la Gaule du Nord, poursuivant son évolution phonétique et grammaticale, deviendra le français, tandis que le roman de la Gaule du Sud deviendra le provençal. Le premier témoignage écrit en français est le texte célèbre des *Serments de Strasbourg* (14 février 842). Puis, à la fin du IX^e siècle, apparaissent les premiers textes littéraires. Peu après, le français devient la seule langue de nos rois : Hugues Capet, qui monte sur le trône en 987, ignore le germanique.*

ANCIEN ET MOYEN FRANÇAIS

L'ancien français. Du IX^e au XIII^e siècle, le morcellement féodal favorise la constitution de nombreux dialectes de province. Les parlers de langue d'oïl, qui intéressent seuls l'étude du français, se divisent essentiellement en picard, wallon, lorrain, normand et anglo-normand, poitevin, francien. On peut cependant parler d'une langue d'oïl dont les dialectes provinciaux offrent de simples variantes, et qui se distingue du français moderne par la survivance d'une déclinaison à deux cas : le mot reçoit une désinence différente selon qu'il fait fonction dans la phrase de sujet ou d'objet (li murs, le mur).

Le moyen français. A la fin du XIII^e siècle, la déclinaison disparaît ; et cette disparition entraîne une transformation de la syntaxe : car, pour rendre évidente la fonction des mots, on doit, en particulier, leur assigner dans la phrase une place plus rigoureusement déterminée et préciser leurs relations par un recours plus large aux prépositions ; ainsi le français prend son caractère de langue « analytique ». En même temps, le francien, dialecte de l'Ile-de-France, à la faveur de la centralisation administrative, l'emporte sur les autres dialectes, qui tombent peu à peu au rang de patois seulement parlés. La langue du XIV^e, du XV^e et du XVI^e siècle, bien distincte du latin par son génie propre et plus unifiée que celle des siècles précédents, a reçu le nom de *moyen français*.

PRESTIGE DU FRANÇAIS

Dès le XIII^e siècle, le français jouit d'un incontestable prestige. C'est en français que le Vénitien Marco Polo écrit son *Livre des Merveilles*, où il raconte son voyage en Chine. C'est en français que le Florentin Brunetto Latini écrit son *Trésor*, parce que, dit-il, « la langue de France est la parole la plus délectable (agréable) et la plus commune à toutes gens ». Toutes les choses de France, au Moyen Age, et d'abord la littérature et l'art, rayonnent sur l'Occident chrétien.



L'Académie Française

Les grandes dates

- 1633** Richelieu apprend par son secrétaire François Le Métel, abbé de Boisrobert, l'existence d'une compagnie d'intellectuels qui se retrouvent ensemble régulièrement.
- 1634** Naissance de l'« Académie française ». Richelieu en sera le protecteur et Valentin Conrart le premier secrétaire perpétuel.
- 1635** Le 29 janvier 1635, la mission de l'Académie, conserver et perfectionner la langue française, est précisée par lettres patentes de Louis XIII qui l'officialisent.
- 1635** 12 février. Le terme *académicien* est choisi pour désigner chacun des membres de la Compagnie.
- 1637** Craignant que la nouvelle Académie ne soit un instrument de la politique monarchiste et une rivale éventuelle, le Parlement a attendu deux ans avant d'enregistrer les lettres patentes de sa création (10 juillet).
- 1638** Chapelain propose le plan du premier *Dictionnaire*. Rédigé d'abord par Vaugelas, il ne sera achevé qu'en 1694.
- 1639** Les académiciens atteignent le nombre définitif de 40.
- 1642** Mort de Richelieu. Les « immortels » choisissent le chancelier Séguier (qui avait scellé les lettres patentes le 4 décembre 1634) comme protecteur. Mazarin ne parlait pas assez bien le français !
- 1652** 1^{er} juin, Armand de Coislin, petit-fils de Séguier, devint académicien à l'âge de 16 ans. Il sera le plus jeune académicien.
- 1652** Afin de la rendre populaire, Pellisson publie l'*Histoire de l'Académie française*, poursuivie en 1729 par l'abbé d'Olivet.
- 1655** L'Académie accueille la reine Christine de Suède, qui assiste à une séance.
- 1667** Le roi peut être harangué par l'Académie lors d'occasions solennelles.
- 1672** Mort de Séguier. Le nouveau protecteur est le roi Louis XIV. Dès lors le titre appartiendra à tous les rois ou chefs d'État.
- 1672** L'Académie occupe l'ancienne salle du Conseil du Roi au Louvre (jusqu'en 1805).
- 1673** Les séances de réception sont rendues publiques.
- 1674** 28 juin. Louis XIV fait interdire la publication de dictionnaires avant que ne soit édité celui de l'Académie française.
- 1675** Le règlement (comme ceux de 1721 et 1752) interdit aux académiciens d'engager leurs voix et aux candidats de les solliciter.
- 1683** Jean de La Fontaine est élu. Cependant Louis XIV, comme il en a la possibilité (les élections sont soumises à l'approbation du protecteur), fait ajourner son élection, qui ne sera définitive qu'en 1684.
- 1688** Le collège des Quatre-Nations, commencé par Le Vau, est achevé par François d'Orbay. Au milieu du palais se dresse la chapelle, surmontée d'une coupole de

44 mètres de hauteur. En effet, il n'était pas possible qu'elle fût aussi élevée que le palais du roi : le Louvre, haut de 45 mètres.

1693 L'élection de La Bruyère affermit la position des Anciens dans la querelle qui les oppose aux Modernes.

1694 Parution de la première édition du *Dictionnaire*. Il propose au lecteur, en 18 000 mots environ, l'image d'une langue réduite « au bon usage » de l'honnête homme de l'époque. Il est composé de définitions générales et d'exemples d'emploi très simple.